

Communiqué de presse

Prévenir et accompagner les familles : une exigence éthique, sans normer les choix conjugaux

La FENAMEF souhaite réagir à une publication récemment diffusée sur LinkedIn par Damien Roussy, délégué général de la Fédération Familya, relative au soutien aux couples et à la place respective des dispositifs d'accompagnement et de soutien des familles.

Cette publication affirme notamment que « la CAF finance massivement la médiation familiale post-rupture pour gérer les conflits et la garde des enfants », en opposant cette intervention à une prévention conjugale située « en amont ».

La FENAMEF souhaite apporter une clarification : cette présentation donne une représentation partielle et réductrice de la médiation familiale.

Les données nationales de l'Atlas de la médiation familiale 2024 de la CNAF montrent que le cadre conventionnel (à la demande et le libre choix des parents) représente 65 % des entretiens préalables, 69 % des médiations terminées et 73 % des séances réalisées. La médiation familiale ne saurait donc être réduite à une intervention judiciaire ou à la seule gestion des conséquences d'une séparation.

La FENAMEF rappelle que la médiation familiale, le conseil conjugal et familial, les thérapies de couple ou familiales et le soutien à la parentalité répondent à des finalités et à des cadres d'intervention distincts. Leur complémentarité doit être recherchée sans hiérarchisation artificielle ni volonté, explicite ou sous-jacente, d'imposer une conception particulière de la famille, du couple ou de la parentalité.

De la morale à l'éthique de l'accompagnement

La publication interroge également le caractère « moralement et économiquement tolérable » d'attendre la fragilisation d'une famille avant de mobiliser les aides publiques, et établit un lien entre la « santé du couple parental » et la « maîtrise des dépenses sociales ».

Pour la FENAMEF, une politique familiale n'a pas vocation à définir ce que serait une « bonne » trajectoire conjugale ou familiale. Elle doit prévenir sans prescrire, permettre à chacun d'exercer librement et de manière éclairée ses choix, proposer un accompagnement adapté lorsque cela est nécessaire et garantir une protection lorsque la situation l'exige.

À toute conception qui ferait de la stabilité conjugale une norme sociale à préserver, la FENAMEF oppose un principe politique clair : l'action publique n'a pas vocation à prescrire les choix intimes, mais à garantir les conditions dans lesquelles chacun peut les exercer librement. Cette éthique de l'accompagnement repose sur l'autodétermination, la liberté de choix et d'action, la neutralité des professionnels, la protection des personnes et la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant.

La stabilité du couple ne saurait devenir un critère de réussite des politiques familiales. Une séparation peut être une épreuve ; elle peut aussi être un choix légitime, une nécessité ou une protection. Soutenir les couples ne signifie pas préserver le couple à tout prix.

À l'heure où certains pays réinvestissent la sphère familiale de normes plus prescriptives et remettent en débat des libertés que l'on pouvait croire acquises, la France doit rester vigilante sur les principes qui fondent sa politique familiale. Comparer les modèles peut éclairer l'action publique ; importer une conception normative du couple et de la famille relèverait d'un autre choix de société.

La FENAMEF œuvre pour un avenir familial harmonieux et soutient activement les initiatives visant à renforcer le tissu familial et à protéger l'intérêt des enfants.

La famille ne peut devenir une variable d'ajustement budgétaire

Évaluer les coûts et les effets d'un dispositif est légitime. Faire en revanche de la réduction des séparations un instrument de maîtrise de la dépense publique franchirait une ligne éthique préoccupante. Les difficultés économiques, sociales ou scolaires statistiquement associées aux séparations ne permettent pas, à elles seules, d'en faire la cause ni, par conséquent, de faire du maintien du couple une réponse de politique publique.

La FENAMEF défend résolument des politiques ambitieuses de prévention et un accès renforcé aux dispositifs d'accompagnement. Mais prévenir n'est pas prescrire. Prévenir, c'est agir contre les violences, les conflits destructeurs et leurs conséquences pour les enfants ; c'est soutenir les personnes et les familles sans jamais subordonner leurs choix de vie à un objectif d'économie budgétaire.

La FENAMEF défend une politique familiale qui soutient sans prescrire, prévient sans normaliser et protège sans imposer de modèle familial.

Sources : publication LinkedIn de Damien Roussy, délégué général de la Fédération Familya ; CNAF, Atlas de la médiation familiale 2024.